

AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

APPEL A CANDIDATURE (REFERENCE 20191023-51140)

EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GUERLEDAN

COMMUNE DE CAUREL – GUERLEDAN – SAINT AIGNAN – BON REPOS SUR BLAVET

Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique concédé à EDF

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

| | |
|---|--|
| Publié le | 04/01/2021 |
| Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication | 1 mois |
| Date limite de réception des propositions | 04/02/2021 |
| Concession hydroélectrique concernée | Concession hydroélectrique de GUERLEDAN |
| Lieu (Au droit des parcelles suivantes) | <u>Références cadastrales</u> : Commune de Caurel Section AB n°735, n°736 et n°841 Commune de Guerlédan Section ZB n°223 Commune de Saint Aignan Section C n°527 Commune de Bon repos sur Blavet section C n°344 et section B n°1431 + retenue pour la navigation en fonction de l'AP de navigation en cours. |
| Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s) | Bateaux de croisières avec service de repas à bord Location de matériels nautiques |
| Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement | Site fréquenté par les touristes |
| Restrictions | <ul style="list-style-type: none"> - Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice des activités autorisées) - Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées - Tous les moyens nécessaires devront être mis en œuvre afin d'optimiser et sécuriser l'accueil du public - Interdiction de franchir la limite de navigation. |
| Type d'autorisation délivrée | Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels |
| Durée de la convention d'occupation temporaire | 5 ans à partir de la date de signature par toutes les parties |
| Date de disponibilité prévisionnelle du bien | A la signature de la convention par toutes les parties |
| Conditions financières à la charge du demandeur (redevance) | 8% du chiffre d'affaires moyen des 3 dernières années pour la 1 ^{ère} année. Les années suivantes ce montant sera majoré de 2% annuellement. |
| Conditions générales d'attribution/ critères de sélection | Le candidat doit avoir une connaissance fine du tourisme local, du territoire, et possédant des références en matière d'organisation de croisières et location de matériels nautiques. |

| | |
|---|--|
| | <p>L'ensemble des installations et des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, le chiffre d'affaire des 3 dernières années...) - Une présentation de tous les pontons (descriptif...) et leurs emplacements exacts sur un extrait de plan cadastral, accompagné de photo pour chaque installation ; - Le descriptif des croisières proposées avec service de repas à bord en précisant les installations qui l'accompagnent, le tracé emprunté pour cette activité, accompagné de plans et de visuels - Le détail de toutes les activités annexes - Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue. - La qualité du projet proposé au regard des impératifs de sécurité, des moyens mis en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes et de l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire - La grille tarifaire de l'activité |
| <p>Dépôt des candidatures</p> | <p>Le dossier peut être remis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous pli, EDF DTEAM CCPFA A l'attention de Mme BARRIER 18 avenue Raymond Poincaré 19100 BRIVE <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR », l'objet à mentionner « Candidature COT Guerlédan – Organisation croisières et activités nautiques »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par voie électronique à l'adresse suivante : marjorie.barrier@edf.fr |
| <p>Personne à contacter pour renseignement</p> | <p>EDF Hydro Centre – CERE</p> <p>Monsieur BOUCARD Florian</p> <p>Tel : 02 99 16 37 72 / 06 74 33 30 49 Mail : florian.boucard@edf.fr</p> |